

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Président de la République a annoncé la réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai 2020.

La ville de DESCARTES, en concertation avec les directeurs d'établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves et des services de l'éducation nationale, décide de la reprise partielle de l'école à compter du mardi 12 mai 2020 et pour les trois niveaux suivants :

- **Grandes sections**
- **CP**
- **CM2**
- **ULIS**
- **Des enfants des personnels prioritaires (personnels soignants, des forces de sécurité, de l'aide sociale à l'enfance & de l'Education Nationale).**

L'organisation est valable du **mardi 12 mai au mardi 26 mai 2020 inclus**.

Les autres niveaux pourraient, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, réintégrer l'école, le jeudi 28 mai 2020.

Modalités d'accueil :

- Mise en place d'un plan de circulation à l'intérieur et à l'extérieur des établissements
- Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement.
- Mise en place d'un protocole de nettoyage et de désinfection.

- *Garderie* : les horaires restent inchangés. Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront accueillis. Les enfants seront accueillis par groupe de 10 élèves.
- *Restauration scolaire* : les enfants seront accueillis en réfectoire par groupe de classe. repas froid
- *Temps scolaire* : Le protocole par établissement, devant être validé par l'inspecteur de la circonscription, il sera communiqué aux parents d'élèves dans les meilleurs délais.